

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de SAISSAC

se réunira, en séance ordinaire le 23 décembre 2020, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

Avenant bail emphytéotique EHPAD
Questions diverses

Pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur en période de Covid 19 et afin de respecter les mesures de distanciation physique, la séance se tiendra dans la salle des fêtes.

Fait à Saissac, le 18 décembre 2020

Le Maire